

Fiche n° 1 : Mémento du parent employeur Garde à domicile

Les Relais Petite Enfance du Finistère vous accompagnent tout au long de ces étapes.

❶ DANS LES MOIS PRÉCÉDANT LE DÉBUT DE L'ACCUEIL DE MON ENFANT

- Évaluer le temps d'accueil, les besoins, les attentes
- Se renseigner sur les conditions d'embauche d'une garde à domicile (la convention collective et les textes applicables au statut des salariés du particulier employeur https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000044594539)
- Contacter et rencontrer les gardes à domicile, pour échanger autour de l'accueil de l'enfant
- Choisir la garde à domicile (penser à prévenir ceux qui ne sont pas retenus)

❷ QUELQUES SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE L'ACCUEIL

- Convenir d'un temps de présentation des enfants, du domicile...
- Organiser une visite médicale d'embauche de la garde à domicile
- Faire la demande du CMG « complément de libre choix de mode de garde » à la CAF ou à la MSA pour les enfants de moins de 6 ans
- Pré remplir avec la garde à domicile le contrat de travail et définir la modalité de paiement du salaire (paiement du salaire en direct, ticket CESU, Pajemploi+)
- Prévoir avec la garde à domicile les modalités de la période d'adaptation

❸ AU PREMIER JOUR D'ADAPTATION : parapher et signer les 2 exemplaires du contrat de travail

❹ AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI : prendre un temps pour faire le point avec la garde à domicile

❺ CHAQUE MOIS

- Calculer le montant à verser et le déclarer sur le site de Pajemploi <https://www.pajemploi.urssaf.fr/> ou via le site du CRCESU <https://www.cr-cesu.fr/>
- Payer à la garde à domicile le montant dû affiché sur Pajemploi ou Crcesu (sauf si option Pajemploi+)

❻ CHAQUE ANNÉE au 31 mai

- Calculer le nombre de jours de congés payés acquis au 31 mai
- Calculer la somme correspondante

❼ A CHAQUE DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT ou avenant : il est conseillé de faire le point sur les modalités du contrat

❽ A LA FIN DU CONTRAT

- Convoquer la garde à domicile à un entretien préalable par lettre recommandée
- Réaliser l'entretien préalable
- Notifier le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant le préavis
- Calculer le solde de tout compte
- Déclarer le salaire sur le site Pajemploi ou sur le site CRCESU
- Verser les sommes dues à la garde à domicile (sauf si option Pajemploi+)
- Remettre l'ensemble des documents obligatoires à la garde à domicile (attestation Pôle Emploi, certificat de travail)